

# COMMUNE DE LAROQUE DE FA

## PROCES VERBAL

de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2018

L'An deux mille dix huit, le dix sept décembre à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LAROQUE DE FA s'est réuni en mairie, sur convocation adressée à ses membres le 10 décembre 2018, sous la présidence de Monsieur Raymond SPOLI, Maire.

Présents : ANDRIEU Eric, ASTRUC Claudine, AZEAU Claude, BINAND Stéphane, HERMAND Laurent, NAGEL Robert, SPOLI Raymond et WASHINGTON Joséphine.

Absents excusés : GANIVENQ Maria (procuration à Claude AZEAU) et FABRE Jean-Paul (procuration à Raymond SPOLI).

Secrétaire de séance : AZEAU Claude

### **0 - Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2018.**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2018, soumis à l'approbation des membres du Conseil, est adopté à l'unanimité.

### **- 1 - B&C EPICERIE - Renouvellement de la convention d'occupation du domaine communal -**

En réponse au courrier de la société B&C EPICERIE en date du 29 octobre 2018, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de la convention d'occupation du terrain communal jouxtant l'épicerie.

Par ailleurs, Monsieur le Maire fait part au Conseil de la volonté du gérant de ladite Société de procéder à l'acquisition ferme et définitive des murs abritant l'épicerie auprès de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois et de sa demande concomitante d'achat du terrain communal.

Le Conseil municipal reconnaît le bien fondé de l'acquisition du terrain communal en cas d'achat de la supérette mais reporte toute décision à l'avancée de ce dossier auprès de la Communauté de Communes, évoquant le danger d'une fermeture de la supérette intercommunale en cas de cession du bâtiment.

### **- 2 - Intempéries d'octobre 2018 - Demande de subventions -**

Les intempéries qui se sont abattues sur le Département de l'Aude ces 14 et 15 octobre 2018 ont provoqué à Laroque de Fa de nombreux dégâts notamment à la station d'épuration et sur la voirie communale.

Dans la mesure où il est nécessaire d'intervenir tant au niveau des chemins que des réseaux d'eau et d'assainissement, des devis ont été établis par les services du Département de l'Aude, estimant la remise en état des réseaux d'eau potable et d'assainissement à 75 250 euros HT soit 90 300 euros TTC et à 106 101.90 euros HT soit 127 322.28 euros TTC pour la voirie communale.

Aussi, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation de solidarité nationale en faveur des collectivités territoriales touchées par les intempéries ainsi qu'auprès de la Région Occitanie, du Conseil départemental de l'Aude et de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les travaux de remise en service des réseaux d'eau potable et d'assainissement et de la voirie tels que définis dans les devis établis par les services du Département de l'Aude, pour un montant de travaux estimé à 75 250 euros HT, soit 90 300 euros TTC pour les réseaux et à 106 101.90 euros Ht soit 127 322.28 euros TTC pour la remise en état de la voirie, sous réserve d'obtention des subventions.

- ETABLIT le plan de financement prévisionnel comme suit :

. Etat, Région Occitanie, Département de l'Aude	
et Agence de l'Eau.....	80%
. Commune de Laroque de Fa .....	20%

- DEMANDE à l'Etat, à la Région Occitanie, au Département de l'Aude et à l'Agence de l'Eau, s'il leur serait possible d'accorder à la Commune de Laroque de Fa une subvention au titre des fonds de concours exceptionnels en faveur des collectivités territoriales touchées par les intempéries d'octobre 2018, afin de l'aider à réaliser ces travaux.

- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de ce dossier.

### **- 3 - Association des chiens à sangliers d'Occitanie - Demande de subvention -**

Monsieur le maire donne lecture de la demande de subvention de l'Association des Chiens à Sanglier d'Occitanie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que la Commune subventionne l'Association Communale de Chasse Agréée de Laroque de Fa qui représente les chasseurs de la commune, décide de ne pas donner suite à cette demande

### **- 4 - Captage de Font de Signes - Proposition acquisition de parcelles -**

Par courriel en date du 28 novembre 2018, Mademoiselle Ondine SCOHIER informe le Conseil, que suite au décès de son père, Monsieur Philippe SCOHIER, elle est favorable à la cession à la Commune des parcelles, cadastrées section B n° 223, 225 et 226 situées dans le périmètre du captage d'eau potable de Font de Signès et demande une offre de prix réactualisée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'acquisition desdites parcelles et précise que la proposition d'acquisition se fera en fonction de l'estimation du service France Domaine.

### **- 5 - Gestion de la forêt communale - Coupes de bois -**

Les membres du Conseil municipal débattent sur les différentes possibilités de coupes de bois à réaliser sur la Commune et les problèmes que pose l'accès aux coupes proposées.

Par ailleurs, Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Fédération nationale des communes forestières portant sur l'opposition au vote du budget prévisionnel de l'Office National des Forêts pour 2019 qui prévoyait notamment l'encaissement à la place des communes des recettes tirées des ventes de bois des forêts communales.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce contre l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la Commune et décide le boycott jusqu'à nouvel ordre des travaux confiés à l'ONF.

### **- QUESTIONS DIVERSES -**

➤ En collaboration de l'Association des Chats des Hautes Corbières, la Commune a fait stériliser 9 chats errants sur Laroque de Fa ; Monsieur le Maire signale que de nombreux chats errants sont encore présents sur le village et qu'il est de la responsabilité de chacun d'éviter la prolifération des animaux domestiques. La campagne de stérilisation se poursuivra en 2019 et une somme d'environ 500 euros devra être inscrite au prochain budget.

- La société ACTIFOREST d'ESPERAZA mandataire d'ENEDIS, réalisera des travaux d'élagage autour des lignes électriques durant la période du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 avril 2019.
- A l'ordre du jour du prochain conseil communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervoises (CCRLCM) figure une délibération concernant la proposition d'inscrire la CCRLCM dans l'appel à projet régional « Collectivités pilotes ENERgies Renouvelables ». L'axe 2 de cette proposition consiste à « identifier et accompagner le développement des projets territoriaux en lien avec le projet éolien des Hautes Corbières porté par 6 communes (Dèvejean, Dernacueillette, Laroque de Fa, Massac, Cascastel et Palairac) ».

En sa qualité de représentante du Conseil municipal au sein du Conseil communautaire, Claudine ASTRUC souhaite connaître la consigne de vote.

Robert NAGEL expose en quoi le fait d'intégrer le projet éolien des Hautes Corbières dans cet axe de développement des énergies renouvelables de la CCRLCM est une façon détournée de vouloir donner plus de poids audit projet en cas d'éligibilité par la Région.

Monsieur le Maire rappelle que la CCRLCM a la compétence de l'aménagement du territoire et que le projet éolien des Hautes Corbières a juste été pris en compte dans son schéma de développement de l'éolien.

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance du projet de délibération de la CCRLCM portant sur l'appel à projet régional « collectivités pilotes ENR ».

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, tenant compte des résultats du vote sur le projet de la CCRLCM (4 voix pour, 2 abstentions et 4 voix contre), SE PRONONCE sur L'ABSTENTION lors du vote sur le projet déposé auprès de la Région par la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervoises dans le cadre de l'appel à projet « Collectivités pilotes ENR ».

- Laurent HERMAND expose aux membres du Conseil qu'un projet de géoparc est à l'étude sur le territoire visant la mise en valeur des sites tels que Bugarach, la Source d'eau salée, le site de Roc Nitable, ...etc.

➤

La séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire,

Raymond SPOI.I

